

# Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

## Session #4

**Pratiques amateurs et action culturelle**  
enseignement, accompagnement des pratiques, action culturelle

**du 16 au 20 avril 2018**

### *Document de travail*

- Lundi 16 avril: Eure à l'école de musique de Pont-Audemer (Salle l'Echo) de 14h00 à 17h00
- Mardi 17 avril: Calvados au Bazarnaom à Caen de 14h00 à 17h00
- Mercredi 18 avril: Orne au Quai des Arts à Argentan de 18h00 à 21h00
- ~~Jeudi 19 avril: La Manche au Théâtre de Coutances de 14h00 à 17h00 (annulé)~~
- Vendredi 20 avril: Seine-Maritime à La Fabrik à Sons à Bolbec de 10h00 à 13h00
  
- Mardi 17/04 matin – CA RMAN
- Mardi 17/04 soir – Musique enregistrée et médias
- Jeudi 19/04 matin – réunion inter-réseaux de 10h00 à 12h00 au Far à Hérouville-Saint-Clair
  
- **A venir :**
  - **Mardi 15 mai de 10h à 16h : séminaire régional « pratiques amateurs et action culturelle » au Havre**
  - **Lundi 25 juin au 106 à Rouen : matin réunion acteurs / après-midi restitution Concertations**

**Les réunions par bassin** ont pour objectifs de consolider les constats, d'approfondir les propositions et d'envisager des actions concrètes à réaliser.

L'ordre du jour :

- Accueil et introduction pour se présenter et rappeler le cadre des concertations
- Informations et actualités : dispositif d'accompagnement artistique Région, contrat de filière, structuration des réseaux, observation
- Approfondissement et priorisation des propositions d'actions et de dispositifs et identifier ceux qui relèvent des politiques publiques (de droit commun ou du contrat de filière), ou de la coopération entre acteurs (mise en réseau, actions coordonnées...)
  - **Pratiques amateurs** cartographier les ressources et compétences territoriales, prendre en compte le numérique, sensibiliser les élus (aménager le territoire), mieux articuler enseignement/accompagnement, les schémas SDEA-AP
  - **Action culturelle** révision des dispositifs à adapter aux MA, inscrire dans le temps, coordonner et coopérer, outiller (guide) et former (médiateurs, intervenants...)
  - **Droits culturels**

En introduction, Sébastien rappelle le cadre et les objectifs des concertations territoriales pour le développement des Musiques Actuelles en Normandie, dans une approche territorialisée et régionale. La première phase de concertation qui s'est déroulée de septembre à décembre 2017 a permis de réaliser un état des lieux participatif et qualitatif des MA.

La phase 2 se déroule de janvier à juin 2018. Une première tournée des départements sur les thèmes de la « filière professionnelle » en février a donné lieu à un séminaire régional à Caen le 15 mars 2018. La présente session se clôturera par un séminaire régional le 15 mai, puis une restitution le 25 juin à Rouen.

### Actualités

**Seine-Maritime** : une nouvelle directrice de la culture doit entrer en fonction au Département. L'implication de la Seine-Maritime sur le dispositif d'accompagnement et le Contrat de filière pourra être évoqué avec elle.

**Eure** : le contexte est plutôt tendu pour les festivals dont certains ont reçu une réponse négative de la Région (festival Rock Mon Fort, les ~~Masses Carrées~~. Mascarets). Le festival Trou Normand de Corneille ne serait pas reconduit pour des raisons financières. La région semble ne se positionner que sur des événements à rayonnement régional, voire national et international. Elle est aussi sortie du dispositif culture-santé. La commission consultative culture/festival n'existe plus. Quid des orientations en faveur de l'éco-citoyenneté ? Ces suppressions de financements de la Région interrogent les acteurs.

Par ailleurs, le Département devrait intégrer le contrat de filière, conformément aux préconisations faites par une récente évaluation de leur politique culturelle qui a identifié les musiques actuelles comme un enjeu prioritaire.

Concernant le réseau RIFE, il a exprimé le souhait d'agir sur la coordination départementale et de s'ouvrir à l'ensemble des acteurs du champ (dont les écoles de musiques).

**Orne** : le réseau RAVE est déjà soutenu par la Région depuis 2017 (sur le dispositif Développeurs d'artistes), et espère pouvoir maintenir ce soutien.

***A faire** : une veille sur les financements publics des Musiques actuelles doit être engagée. Un tableau récapitulatif des aides de l'État, de la Région, des Départements et à minima des métropoles doit être élaboré pour compléter le diagnostic régional.*

### Dispositif d'accompagnement – Start & Go

Le dispositif d'accompagnement est pratiquement finalisé dans son contenu et sa forme. Les propositions du groupe de travail sont globalement prises en compte. Le dispositif se nomme « Start & Go » et s'articule sur deux axes :

- Start : amateurs en immersion. A terme, 5 à 10 groupes par département pourraient bénéficier d'une session chaque année dans leur département. En 2018, une seule session est envisagée pour toute la région. (budget 18k€ par an)
- Go : soutien aux projets de développement, quels que soient les besoins (création, scène, disque, tour...) pour une vingtaine de groupe par an (aide plafonnée à 5k€ par projet - budget 97k€). Un accompagnement renforcé à l'extra-régional pour 3 groupes sélectionnés viendra compléter le dispositif (budget 12400k€).

Le budget total du dispositif est de 138400€. Il correspond à la somme des moyens alloués aux anciens dispositifs « Comité d'aide aux groupes » et « Booster ». Une enveloppe de 11k€ est prévue pour la gestion administrative et financière du dispositif.

Des tensions ont émergé lors des dernières rencontres régionales, liées à une incompréhension quant à la volonté/capacité de la Région à déléguer des fonds. Des réunions de travail ont permis de dépasser les blocages administratifs pressentis. Une proposition de fonctionnement et répartition budgétaire a été présentée le 3 avril, mixant subventions et appels à projets.

Le groupe de travail continue à se réunir pour finaliser les contenus et mettre en place la communication pour un lancement le 3 juillet. Un site internet sera dédié. Une charte graphique est en cours d'élaboration.

Le calendrier particulier de l'année 2018 implique des délais très contraints pour les appels à projets. Lancé le 3 juillet, les réponses seront attendues dans un délai d'un mois (juillet), pour un jury mi-septembre (pour Start&Go) et octobre (pour Go+). Le mandatement des fonds interviendrait certainement en décembre 2018, voire janvier 2019

Des marges de manœuvre sont à discuter et des précisions sont à apporter sur quelques aspects :

- Se donner la possibilité d'organiser plusieurs sessions Start, dans la même enveloppe financière de 18k€ afin de mieux couvrir la région. Cette partie du dispositif ferait l'objet d'une délégation de fonds par les Départements.
- Se donner la possibilité d'organiser un jury de sélection en live pour les groupes Go+

- Porter une attention à la gestion administrative des dossiers, afin de faciliter leur dépôt, suivi et leur traitement financier. La gestion des dispositifs va certainement nécessiter quelques moyens humains au niveau des réseaux.

## Contrat de filière

Le contrat de filière est en construction. Il couvrira une période de 4 ans (2018-2021) avec une dotation de 248k€ en 2018, associant la Région (100k€), la DRAC (40k€), le CNV (100k€) et des Départements (5k€ entre l'Orne et 3k de la Manche, voire Eure). La version définitive du contrat a été rédigée, précisant les moyens mobilisés par chaque partenaire, et ouvrant sur l'ensemble des activités et métiers concernés par les musiques actuelles.

- **Attention :** *Les demandes d'aides au fonctionnement ne seront pas éligibles, il s'agira d'appel à projets.*

Le temps est maintenant à l'élaboration des actions et dispositifs qui relèveront du contrat de filière. Leur définition s'appuie sur les travaux des concertations pour proposer des orientations en phase avec les besoins. Les contenus doivent être définis en mai (sur des actions innovantes et expérimentales) afin d'envisager un lancement début juillet. A noter que les différents axes d'intervention pourront évoluer d'une année sur l'autre en fonction des besoins et des évaluations. L'animation et la coordination du contrat devraient être portées par la DRAC.

RMAN et le FAR sont sollicités par le comité stratégique pour nourrir les dispositifs à construire.

Plusieurs axes prioritaires se dégagent à ce stade pour le contrat de filière (considérant le dispositif « Start & Go » déjà porté en direction de la création et des pratiques artistiques) :

- Développeur d'artistes : poursuivre l'action engagée en 2017, au bénéfice des acteurs de l'accompagnement professionnels (labels, producteurs...)
- Les radios associatives : un plan de soutien à envisager pour une mise en coopération, et un accompagnement à la valorisation MA (émissions, contenus, mise en lien...)
- La structuration territoriale : un soutien indispensable aux réseaux (régional et départementaux) pour assurer des fonctions d'animation territoriale, d'observation, de concertation et d'accompagnement à la mise en œuvre des dispositifs. Un soutien au fonctionnement et/ou à l'emploi ?
- Le développement rural : les structures en milieu rural sont très précarisées alors qu'elles assurent des fonctions de diffusion, création et d'animation de ces territoires souvent enclavés. Des fonctions d'animation territoriale peuvent être pensées sur l'axe « structuration territoriale »
- Numérique ? Droits culturels ? Formation ?

## Structuration et OPP (Observation Participative et Partagée)

Une première réunion inter-réseaux a eu lieu en mars pour amorcer un travail en commun et identifier les complémentarités et les articulations entre le FAR, RMAN, le RIFE, le RAVE, Focus Jazz, AAA... Une nouvelle réunion durant la semaine a permis de préciser les champs de compétences et les articulations entre les départements et l'échelle régionale.

Un principe fondamental de la démarche inter-réseaux est de penser la structuration régionale à partir des territoires de proximité, dans une logique ascendante et de subsidiarité. Ce principe traduit le fait que l'espace régional a vocation à capitaliser, coordonner, articuler, croiser les dynamiques territoriales, et porter des fonctions transversales, en subsidiarité des organisations départementales. Les rythmes de travail et les thématiques sont à organiser en fonction des enjeux, besoins et capacités d'implication des acteurs et non l'inverse.

Ainsi, les différents axes d'intervention des réseaux ont été explorés pour préciser les fonctions des différents réseaux : Animation territoriale (concertations, rencontres, groupes de travail...), Observation (OPP), Information ressource, Accompagnement artistique, Coopérations et mutualisation, Formation,

Représentation... Ce travail doit aider à définir une structuration régionale adaptée, et à préciser les besoins et moyens à répartir.

### **A retenir...**

*Le diagnostic Musiques Actuelles en Normandie réalisé par le FAR n'a pas pu être complété dans l'année. Toutefois, il pourrait être précisé avec des portraits de territoires (cf. travaux de concertation) et avec quelques données sur les financements publics.*

*Le RIFE confirme son intention d'agir sur l'observation, en s'appuyant sur le questionnaire d'enquête du FAR.*

*Le réseau de la médiation va convier l'ensemble des acteurs à participer à la plateforme d'action culturelle, avant la fin de la saison. Cette plateforme à l'initiative du FAR organise deux réunions par an pour travailler des questions de fond (évaluation de l'utilité sociale, avec appui de la CRESS par exemple)*

## **Pratiques amateurs**

Pour mémoire, les constats généraux partagés durant la première phase de concertation sont rappelés :

*[Extrait de la synthèse Phase 1]*

*Les pratiques amateurs sont importantes sur l'ensemble du territoire régional, pour une offre d'enseignement et d'accompagnement jugée insuffisante (cursus, ateliers, locaux de répétition...).*

*Les niveaux des musiciens sont de plus en plus élevés. Les lieux et les formes se diversifient (en groupe ou individuelle, en studio de répétition, à la maison, ou au conservatoire...). Les pratiques évoluent considérablement avec le web, générant de nouvelles attentes (captation vidéo, clip, réseaux sociaux...). Des tendances consuméristes se renforcent et ont tendance à dénaturer l'activité musicale « dite actuelle » fondée historiquement sur une pratique collective.*

*L'accompagnement des pratiques s'est considérablement développé au travers des studios de répétition, équipement qui ne se suffisent pas à eux même et qui nécessitent des compétences professionnelles pour les animer. De grandes disparités territoriales sont constatées qu'il s'agit de cartographier.*

*Les MA sont très peu présentes dans les Schémas départementaux des enseignements artistiques (SDEA) potentiellement à étendre aux « Pratiques Amateurs » en général (SDEA-PA). Des évolutions sont observées au sein conservatoires et des studios de répétition avec parfois une baisse de fréquentation qui s'explique par des cursus peu adaptés aux nouvelles pratiques et une émergence forte en dehors des structures identifiées (pratiques numériques, DIY...). De nombreuses écoles de musiques intègrent des ateliers de pratiques collectives et des apprentissages individuels qu'il s'agit de mieux relier. L'offre d'enseignement est largement complétée par les cours privés.*

*En termes de valorisation, il existe des tremplins dans les lycées, et de trop rares scènes ouvertes ou diffuseurs associatifs (plateaux amateurs, premières parties...). Des scènes RAP ou électro pourraient être largement développées.*

*A noter enfin que le statut de l'artiste qui ne reconnaît pas les activités de transmission, dessine deux mondes entre les professeurs (pédagogues aux pratiques parfois jugées académiques) et artistes professionnels (souvent moins pédagogues et aux pratiques plus particulières). Une situation qui marque une évolution forte dans les MA issues de pratiques autodidactes et de transmission orale.*

*Par ailleurs, les musiciens diplômés sont rares et difficiles à mobiliser en territoire rural notamment. Il est toutefois constaté que les nouveaux diplômés en musique couvrent aujourd'hui l'ensemble des esthétiques, du classique aux MA, ce qui facilite les recrutements.*

Tenant compte de ces constats, trois objectifs prioritaires ont été définis :

- **Améliorer la connaissance et la prise en compte des Musiques Actuelles** : cartographier les équipements et acteurs pour une meilleure mise en réseau (en renforçant les liens avec les écoles, les MJC/MPT...), intégrer les MA dans les schémas territoriaux et éducatifs (SDEA, CEL, CT...)...
- **Améliorer l'offre d'accompagnement et la valorisation les pratiques** : renforcer le soutien aux structures d'accompagnement, développer des lieux de valorisation (diffusion) et de pratique (studios équipés), structurer l'offre d'accompagnement (développer la formation à l'accompagnement,

concevoir des parcours, et identifier les ressources), soutenir les actions de transmission (Master Class, rencontres directes entre artistes en activité et praticien amateur).

- **Prendre en compte les pratiques numériques** : Mieux connaître et prendre en compte les évolutions des pratiques liées au numérique (observation, étude...), mobiliser des moyens pour l'équipement et la formation, et réaliser des contenus pédagogiques en ligne (tutoriels vidéo...).

Ces objectifs et propositions d'actions sont requestionnées sur chaque département afin d'en préciser les enjeux et priorités.

## Améliorer la connaissance et la prise en compte des Musiques Actuelles

### Cartographier pour améliorer la visibilité de la ressource (lieux, matériels, compétences...)

La proposition est de cartographier les lieux d'accompagnement et studios de répétition, les tremplins et événements amateurs, les écoles et conservatoires, voire les matériels, les cours privés et les compétences... Ce travail est essentiel pour identifier les acteurs et les dynamiques, pour favoriser les mises en réseaux, et mieux connaître les territoires... Si cette fonction ne semble pas prioritaire aux yeux de tous, elle est un outil important pour « rendre visible un milieu », et favoriser l'interconnaissance.

Plusieurs bases de données existent au sein du RAVE (Orne), de RMAN et du FAR (annuaire RIC, et enquête OPP/GIMIC du diagnostic). Au-delà de la notion d'annuaire, une approche qualitative serait profitable afin d'être un outil de la mise en réseau et de l'animation territoriale.

Des interrogations sont exprimés :

- **Quelle animation ?** la mise à jour permanente d'une cartographie dynamique nécessite soit une animation régulière et des moyens dédiés (tâche pouvant être très chronophage), soit une démarche participative impliquant les acteurs et leurs réseaux. Cette question renvoie à l'éthique de l'observation participative et partagée (OPP) et aux méthodologies et outils d'observation conformes à ces principes<sup>1</sup>.
- **Pour quels usages ?** Un annuaire public, aussi exhaustif soit-il, est-il pertinent pour les praticiens, les acteurs, les collectivités ? Une cartographie dynamique peut être un enjeu stratégique s'il est pensé comme un instrument de connaissance et d'information, au service de la structuration et du développement des acteurs et des pratiques. C'est outil pour les espaces de concertation, pour la mise en relation, pour la coopération sur les territoires.
- **Avec quels outils ?** Le FAR est doté d'outils en ligne (annuaire...). La plateforme DB Tribe déployées en Bretagne pourrait être déclinée en Normandie.

### A retenir...

*Les questions de cartographie et d'observation permettent de préciser des fonctions à porter par les réseaux territoriaux (départementaux), dans une articulation avec les structures régionales (RMAN et FAR notamment) :*

- **participer à la veille territoriale** : informer, identifier et relayer les dispositifs, les actions, les événements...
- **contribuer à l'observation** : identifier les acteurs et les actions sur le territoire, alimenter les outils de cartographie, mener des travaux d'observation OPP (recueil de données, participer à l'analyse...). Cette mission nécessitant un accompagnement pour l'utilisation des outils.
- **favoriser la mise en lien des acteurs** : animer les concertations territoriales, favoriser l'interconnaissance, identifier les dynamiques, encourager les partenariats et les coopérations.

*Cette proposition implique de penser à améliorer la couverture territoriale des réseaux de façon progressive, en fonction des volontés et besoins des acteurs.*

## Intégrer les MA dans les schémas territoriaux et éducatifs (SDEA, CEL, CT...)

Ce sujet a été relativement peu abordé par les acteurs. La faible présence des musiques actuelles dans les schémas et contrats territoriaux invite, notamment pour les Schémas Départementaux des Enseignements

1 <http://www.fedelima.org/article59.html>

Artistiques (SDEA) à « une meilleure répartition des crédits entre écoles associatives et conservatoire, mais aussi entre les esthétiques, et pour une prise en compte des pratiques amateurs (SDEA-PA) ».

#### **A retenir...**

*Les acteurs ont peu de capacité d'influence sur les contrats et schémas territoriaux. Les relations entre les structures d'enseignement et les acteurs de l'accompagnement et de la diffusion sont encore très faibles. Un travail à l'évaluation participatif et partagé de ces schémas (notamment SDEA), en impliquant les acteurs MA, contribuerait à l'évolution des dispositifs en phase avec la réalité des pratiques artistiques des habitants et encouragerait les coopérations territoriales.*

*Un travail de sensibilisation des élus et techniciens des collectivités est encore nécessaire pour une meilleure prise en compte des MA. L'organisation de rencontres territoriales (restitutions des concertations par exemple) et l'élargissement des réseaux sont à prévoir.*

### **Améliorer l'offre d'accompagnement et la valorisation des pratiques**

Les orientations proposées en première phase insistent sur le renforcement des structures d'accompagnement et de valorisation des pratiques amateurs, par une meilleure aide au fonctionnement, à l'activité (Master Class, ateliers de transmission, projets collectifs...) et à l'équipement.

#### **Accompagner les pratiques collectives et la transmission**

Plusieurs acteurs proposent des formes d'accompagnement collectifs, dont l'accompagnement de groupes en dehors des logiques d'enseignement. Ces rencontres musicales entre professionnels et amateurs sont une alternative et complémentaires aux cours de musiques. L'absence de soutien public sur ces formes pédagogiques ne permet pas de proposer des tarifs accessibles à tous, et maintient les intervenants (dont le cadre d'emploi est rarement sécurisé) et les structures dans une forte précarité. Ce sont pourtant des actions d'une grande pertinence qui pourraient largement être développées à condition de les reconnaître et les soutenir.

#### **A retenir...**

*Pour les acteurs associatifs, la priorité est à une meilleure prise en compte et un meilleur soutien aux formes « innovantes » d'accompagnement des pratiques artistiques (collectives, amateurs et professionnelles) et à leur valorisation. La mobilisation de quelques moyens publics (droit commun ou contrat de filière) ferait levier pour le développement des pratiques, l'emploi artistique professionnel du territoire, et le maintien des acteurs associatifs. Attention, l'intégration de ces logiques dans les SDEA est une piste qui risque d'être longue et qui ne répondra pas à l'urgence de la situation pour nombre de structures.*

*Par ailleurs, la polyvalence des acteurs, la diversité de propositions pédagogiques est certainement un axe de coopération et de mutualisation important.*

### **Articuler enseignement, transmission et accompagnement des pratiques artistiques**

Les concertations territoriales révèlent une méconnaissance, voire un manque de communication entre les acteurs des différentes « disciplines » de l'enseignement et des pratiques MA. Nombre d'associations ont une image archaïque des écoles et conservatoires qui ont largement évolué dans la prise en compte de musiques actuelles. Les liens entre les différents types d'acteurs sont encore très/trop faibles et empreints de méconnaissance. Un sentiment d'inéquité est renforcé par la disparité des moyens et des missions entre institutions publiques, acteurs associatifs, et entre esthétiques.

Des relations existent entre certaines structures, écoles/conservatoires et MJC ou lieux d'accompagnement. Une offre de formation à destination des amateurs est développée par le FAR. Des ateliers et actions innovantes sont expérimentées comme le Labö du Cargö. Certains musiciens intervenants font parfois le lien entre différentes structures. Mais l'ensemble reste peu lisible et manque de visibilité et de cohérence territoriale. Aussi, notons que la faible participation des écoles et conservatoires aux concertations ou aux réseaux MA n'a pas permis d'approfondir l'interconnaissance des acteurs.

#### **A retenir...**

*L'intérêt des concertations, de la structuration en réseau et du travail d'observation sont soulignés ici afin de s'identifier. Les complémentarités entre acteurs de natures différentes sont pourtant évidentes et les coopérations sont à développer. Ces constats plaident pour la poursuite d'une démarche de concertation territoriale et de mise en réseau, et la mobilisation de moyens à consolider sur cette thématique, pour penser des modules et parcours d'accompagnements, des actions de valorisation, des projets de création... voire nourrir des futurs SDEA-PA.*

## **Prendre en compte les pratiques numériques**

Les (r)évolutions des pratiques liées au numérique impactent toutes les dimensions d'apprentissage, de transmission, de création, de production et de diffusion des pratiques artistiques amateurs et professionnelles. Des actions sont expérimentées comme des Master-class musiques électroniques en réponse à une demande importante liée à la démocratisation des home-studios.

Les échanges entre acteurs montrent qu'ils sont faiblement outillés et formés à ces enjeux et aux nouveaux outillages :

- Les acteurs de l'accompagnement témoignent de besoins émergents des musiciens pour un passage du studio MAO à la scène. Ils constatent aussi des évolutions importantes dans les pratiques de jeunes qu'ils peinent à capter. Comment accompagner les musiques électro ou les musiques urbaines ? Comment toucher les très jeunes qui composent avec leur téléphone de façon quotidienne ? Quels outils pédagogiques et techniques (usages des logiciels) pour développer la créativité, sans normer les pratiques ? Comment éviter une fracture numérique dans les usages ? Ces questions relient les enjeux de Droits Culturels et de l'attention à porter à une « éthique du numérique ».
- La vidéo est de plus en plus présente, dans la conception même de la musique, et dans la diffusion : enregistrement live, réalisation de clip, la prise vidéo comme support pédagogique... Autant de dimensions qui nécessitent de développer des compétences (formation), des investissements (matériel technique, vjing) et des outillages pédagogiques et techniques (logiciels, plateformes...).
- La diffusion sur le web impacte la création amateur et professionnelle, et interroge les notions de droits et d'éthique pour lesquels les acteurs sont peu outillés (droits d'auteurs, rémunérations...). Un cadre éthique pourrait être réfléchi et pensé collectivement, et des sensibilisations aux enjeux du numérique pourraient être développées de façon plus systématiques en direction des musiciens et professionnels des MA.

### ***A retenir...***

*Les besoins sont nombreux et la priorisation semble difficile à ce stade tant ils sont importants. Aussi, il est nécessaire de consolider la connaissance des besoins et des enjeux par l'ensemble des acteurs publics et associatifs sur ce sujet. Les besoins en investissement matériels et immatériels sont indéniables : la mutualisation de matériels est à envisager entre structures d'un même territoire (notamment pour la vidéo), et des actions de formations collectives sont à imaginer.*

*En parallèle, la réalisation d'une étude qualitative sur les pratiques numériques est indispensable pour mieux les connaître et pour nourrir une réflexion collective sur l'accompagnement de ces évolutions. Quels accès aux outils numériques et quels usages (écoutes, création, diffusion...), par les jeunes et moins jeunes ? Quelles effets de la démocratisation des outils sur les pratiques, sur les œuvres ?...*

## **Action culturelle**

La première phase de concertation fin 2017 a permis de formaliser des constats partagés :

*[Extrait de la synthèse Phase 1]*

*L'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un artiste chaque année. Elle s'est fortement développée ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Elle est souvent pensée à travers des dispositifs cloisonnés en direction de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...). Elle participe de l'ancrage des*

associations sur leur territoire, et elle est parfois envisagée comme un levier de développement des publics qui viendront demain fréquenter les lieux culturels.

Les acteurs défendent des principes d'expérimentation et des logiques qualitatives (plutôt que quantitatives), considérant les MA tout à fait adaptées à ces démarches (intérêt, accessibilité, richesse et diversité des pratiques). Les enjeux éducatifs sont rappelés, pour sensibiliser à la diversité des expressions et des musiques, par rapport à la normalisation des propositions commerciales.

L'action culturelle devient un passage obligé pour l'obtention d'aides à la création, impliquant « des bricolages difficiles pour ne pas tordre les projets artistiques » tout en répondant à la commande. Par ailleurs, l'approche par publics spécifiques tend à normer des actions dont on peut interroger la pertinence. C'est toutefois pour certains un moyen de cofinancer des créations.

Une grande diversité d'actions sont déployées en Normandie, à l'appui de dispositifs où les MA ne sont pas toujours bien considérées (conventions territoriales de l'EAC, dispositif Regards de la région, comité d'experts DRAC, Classe à Horaire Aménagé Musique CHAM, Contrats Educatifs Locaux CEL...). Aussi, l'absence de moyens est récurrente alors que les besoins en coordination des dispositifs et en construction des actions sont importants (aide au fonctionnement par l'emploi et des compétences spécifiques).

Enfin, l'action culturelle est aussi à considérer comme une activité professionnelle complémentaire pour les artistes musiciens, un complément de revenus à ne pas négliger, voire à mieux reconnaître. Ce constat interroge les compétences mobilisées et la régulation à penser en ce sens (place des Dumistes, des artistes professionnels...) et les différents cadres d'emplois (artiste intervenant, intermittence) qui peuvent se révéler complexes à articuler.

Plusieurs objectifs prioritaires avaient été définis qui ont été confirmés par les échanges entre acteurs :

- **Redéfinir des dispositifs et des cadres adaptés aux MA** : réviser les dispositifs pour sortir d'un fonctionnement par appel à projet, s'inscrire dans un temps long pour une vision plus pérenne (3 ans), sans lien systématique à un projet de création, en mettant l'accent sur les compétences et la pertinence des projets. Il s'agit aussi de prendre en compte des coûts de fonctionnement et l'emploi.
- **Structurer l'action culturelle** : penser les actions de façon coordonnées, voire en coopération sur les territoires, former au développement de l'EAC pour améliorer la qualité de l'offre, et pour consolider les compétences des musiciens intervenants auprès de publics très divers, réaliser un « guide » des dispositifs et de l'offre d'action culturelle et penser le déploiement des compétences des SMAC ou autres acteurs, vers les territoires moins dotés (cf. travaux du réseau de la médiation).
- **Reconnaître la contribution des MA à l'action culturelle** : augmenter la part des projets musiques actuelles soutenus pour l'action culturelle, et intégrer les espaces de décision/développement qui touchent de près ou de loin à l'EAC (Contrats de territoires, CEL, comités d'experts...)

#### **A retenir...**

*Une véritable ingénierie territoriale pourrait être développée, à l'appui de la poursuite des concertations, du renforcement des réseaux départementaux pour mettre en lien (voire mutualiser des compétences et coordonner des actions, échanges de bonnes pratiques, création de typologies d'actions...), et d'une meilleure prise en compte par les collectivités, notamment dans l'adaptation des appels à projets au profit de logiques plus pérennes et plus ouvertes. A noter que le réseau de la médiation animé par le FAR peut contribuer à la mise en dynamique régionale, et que la CRESS pourrait accompagner une évaluation de l'action culturelle notamment sur l'utilité sociale. Ces chantiers de moyen terme ne doivent pas masquer le manque de financement public pour l'action culturelle de façon globale.*

## **Les Droits Culturels**

Pour rappel :

*La notion de Droits Culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les*



*Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE<sup>2</sup> et LCAP<sup>3</sup>, en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.*

*La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".*

*Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits<sup>4</sup>. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.*

*Si les Droits Culturels amènent naturellement à penser les métiers de la médiation et de l'action culturelle, les liens avec l'ensemble des activités MA est à interroger. Le secteur semble l'objet d'antagonismes forts entre ces droits et les logiques de rentabilité économique ou de démocratisation culturelle. La notion de participation semble fondamentale, et la notion de diversité est bien illustrée par les programmations.*

### **A retenir...**

*La notion de Droits Culturels n'a pas pu être abordée, faute de temps. Elle mériterait pour certains participants aux concertations un véritable travail de sensibilisation et d'appropriation.*

- 2 La loi NOTRE (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : *"La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".*
- 3 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).
- 4 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

Sébastien Cornu

Marina Parks, RMAN

**Eure (27) – lundi 16 - après-midi (14h à 17h)**

Bruno Lemoine, La Gare aux Musiques

Favien Dugard, Le Studio de Vernon

Olivier Hamon, Rock mon fort

Vincent Portilla, CRJ Bernay

Mérial Khaldi, Le FAR

Franck Tilmant, L'Eclat

**Calvados (14) – mardi 17 - après-midi (14h à 17h)**

Antoine Godey, Le Bazarnaom

Didier Josien, CRD Lisieux

Joëlle Hummel, Le FAR

Nicolas Sorel, Amavada

Bénédicte Lepennec, Le FAR

Antoine Besuelle, Neuvième Ruche

Julien Costé, APPAS

Fannette Marty Horstmann, Le DOC

Frédéric Bilhaut, Jazz Music Lab

Sally Lagny, Collectif Pan

Damien Maurice, Le Cargö

Thierry Vallette, La machine à sourds

**Manche (50) – mercredi 18 - après-midi (14h à 17h)**

Annulée

**Orne (61) – jeudi 19 - soir (18h à 21h)**

Simon Gouget , Les arts improvisés

Andrien, TFT Label

Christophe Laisné, TFT Label

José Collado, Flers Agglo

Bénédicte Lepennec, Le FAR

Mathias Helbert, Le RAVE

Damien Ybert, La Luciole

Marion Vannier, La Luciole

**Seine-Maritime (76) – vendredi 20 - matin (9h30 à 12h30)**

Paul Moulènes, La Traverse

Stéphanie L'huissier, Le Trianon Transatlantique

Marie Charlotte Sautai, Papa's production  
Matthieu Lechevallier, Papa's production  
Quentin Auzanneau, La Fabrik à Sons  
Sylvain Choinier, Les vibrants défricheurs  
Mériam Khaldi, Le FAR  
Joëlle Hummel, Le FAR  
Sandrine Mandeville, le CEM  
Bastien Cantillon, Le CEM  
Florence Auguste, CRD Grand-Couronne et Petit-Couronne / ADCEM – SME  
Hélène Bisson, Département de Seine-Maritime  
Jean-Christophe Aplincourt, Le 106